RCS : VIENNE
Code greffe : 3802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1985 B 80034
Numéro SIREN : 331 979 989
Nom ou dénomination : ABATTOIRS DES CRETS

Ce dépôt a été enregistré le 04/02/2021 sous le numéro de dépôt A2021/000884

1-884

**ABATTOIRS DES CRETS**
**Société par Actions Simplifiée**
**Capital social : 2.100.000 euros**
**Siège social : 1 Chemin du Port de la Bruine**
**38118 HIERES SUR AMBY**

**331 979 989 RCS VIENNE**

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**
**EN DATE DU** 2 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, et le deux décembre,
à dix-sept heures, les actionnaires se sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**Démission du Président**
**Nomination d'un nouveau Président**
**Pouvoirs en vue des formalités.**

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque actionnaire en entrant en séance tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Stéphane CARREL préside la séance.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les actionnaires sont tous présents.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- le rapport du Président
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que son rapport, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

**PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale prend acte de la démission de **Monsieur Stéphane CARREL** de ses fonctions de Président et ce à compter de ce jour et lui donne quitus entier et définitif de sa gestion.

***Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide de nommer, à compter de ce jour, en qualité de nouveau Président en remplacement du démissionnaire, et ce pour une durée indéterminée :

**La société « J. CARREL SA »**
Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance, au capital social de 401.410 euros dont le siège social est à HIERES-SUR-AMBY (38118), 1 Chemin du Port de la Bruine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VIENNE sous le numéro 326 479 300.

La société « J. CARREL SA » représentée par Monsieur Stéphane CARREL, Président du Directoire, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

***Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**TROISIEME RESOLUTION**

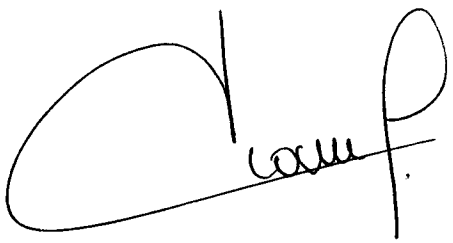
L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

***Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et le représentant de la société « J. CARREL SA ».

**Mr CARREL S.**



**Société « J. CARREL SA »**
**Rptée par Mr CARREL S.**

